



Jours gratuit et chômage partiel

Par **Miou77**, le **08/06/2020** à **10:09**

Bonjour, je suis coiffeuse, travaille en tant qu'employée seule avec ma patronne du mercredi au samedi.

Je touche le chômage partiel depuis le confinement et j'ai repris le travail lundi 11 mai et depuis ce jour je n'ai pas cessé de travailler tous les jours sauf dimanche sans me poser la question du comment je vais récupérer les lundis et les mardis. Je pose donc la question à ma patronne qui me dit qu'étant donné que je suis toujours au chômage partiel, elle est en droit, vu le manque à gagné des 2 mois, de me faire venir travailler à titre gracieux par solidarité ces deux jours et jusqu'à la fin du mois de juin.

En a t'elle le droit?

Par **janus2fr**, le **08/06/2020** à **12:47**

Bonjour,

Bin voyons...

[quote]

qu'étant donné que je suis toujours au chômage partiel[/quote]

Donc vous travaillez tout en étant au chômage partiel ??? C'est totalement illégal (l'employeur risque : 2 ans de prison et 30000€ d'amende).

Par **P.M.**, le **08/06/2020** à **13:06**

Bonjour,

D'autre part, pour ce qui vous concerne, tout le temps de travail effectif doit vous être payé, il n'y a aucune solidarité due à l'employeur...